

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES COMPAGNIES AÉRIENNES N'ONT AUCUNE RAISON OBJECTIVE DE VOLER A VIDE ET LE PRINCIPE DIT "USE IT OR LOOSE IT" DOIT ÊTRE RETABLI DANS CERTAINS CAS

Paris, le 13 janvier 2022 - Depuis le début de la crise sanitaire, les compagnies aériennes ont obtenu de conserver les créneaux qui leur sont accordés sur les aéroports européens même si elles n'utilisent que 50% d'entre eux. Elles peuvent en outre obtenir des coordonnateurs nationaux de conserver certains créneaux qu'elles ne peuvent pas utiliser. Elles n'ont donc aucune raison de faire pression sur la Commission Européenne en prétendant réaliser des vols à vide.

Les mêmes droits de conservation de créneaux non utilisés ont été accordés pour les mouvements en cœur de nuit à Paris Charles de Gaulle.

Cette mesure administrative a bloqué la diminution des mouvements de nuit constatée depuis 2003 et favorisé une forte augmentation des vols cargo en cœur de nuit. Alors que tous les vols long-courrier n'ont pas (encore) repris, le nombre de mouvements de nuit à Paris - Charles-de-Gaulle a été de 1307 en novembre 2021 contre 1336 en novembre 2019 (-2%). L'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires alerte sur le risque d'un nouveau dépassement du plafond réglementaire des vols de nuit à Paris - Charles-de-Gaulle.

A propos de l'ACNUSA

L'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires est une autorité administrative indépendante, créée par la loi du 12 juillet 1999. L'ACNUSA est chargée de contrôler l'ensemble des dispositifs de lutte contre les nuisances générées par le transport aérien et le secteur aéroportuaire. Elle peut émettre des recommandations sur toute question relative aux nuisances environnementales sur et autour des aéroports. Elle doit également satisfaire à un devoir d'information et de transparence notamment vis-à-vis des riverains. Outre ses compétences sur l'ensemble des aéroports civils, elle dispose de pouvoirs spécifiques sur 14 principales plateformes, et d'un pouvoir de sanction à l'encontre des compagnies aériennes.

Contact presse : Arnaud BECK Courriel : arnaud.beck@acnusa.fr Téléphone : +33 7 61 18 29 65
--

Contact presse : Aude Vayre Courriel : aude.vayre@grayling.com Téléphone : 06 14 64 15 65
--